



INTEGRATION DES PRIMES, UN COUP DE BOOST POUR LES SALAIRES !

A vos côtés, **Techniciens**, **Maîtrises**, **Cadres**



Avril 2025

Air France

Après plusieurs semaines de négociation, la CFE-CGC a signé l'accord sur l'intégration des primes métiers. Cet accord représente une évolution importante pour 12 500 salariés, avec des impacts positifs sur la rémunération.

LES POINTS CLÉS

✚ **Intégration des primes** à compter du **1^{er} juin 2025** dans le coefficient de rémunération pour les non-cadres.

→ Primes concernées : **Langues** (hors anglais doc technique), **Non-accident** (PNA), **Insalubrité**, **Intempéries**, **Maniement de fonds**.

→ La « **PPP Trafic** » et la « **PPP équipe matériel** » sont également intégrées (primes versées au Hub)

→ **Les nouveaux embauchés ne sont pas en reste, une compensation obtenue.**

(À partir du **1^{er} juin**, ces primes ne seront plus versées aux nouveaux embauchés)

➤ La CFE-CGC se félicite d'avoir obtenu la revalorisation **de 6 points** (soit **46,75€ par mois**) des minimas des niveaux **N1, N2 et N3**.



✚ **Effets positifs pour les salariés concernés :**

- ✓ Augmentation des gains sur les sujétions horaires et les heures supplémentaires,
- ✓ Augmentation du salaire brut,
- ✓ Augmentation de la base de calcul des pensions de retraite,
- ✓ Stabilité et simplification de la rémunération.

ET POUR LES CADRES ?

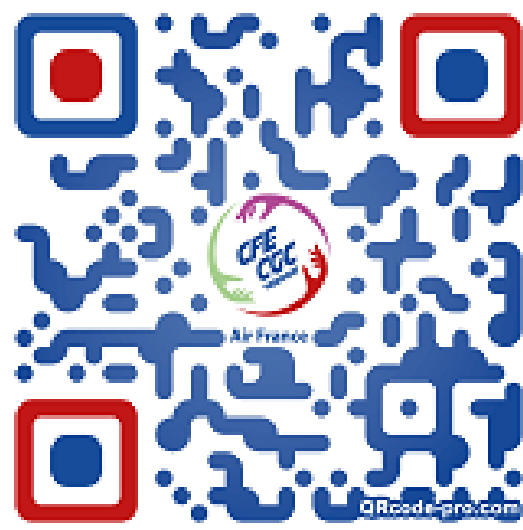
Si cet accord ne concerne pas les cadres, **leur situation reste une préoccupation majeure.**

Conscients de ces enjeux, les militants **CFE-CGC** ont obtenu un 1^{er} rendez-vous pour engager des discussions sur les **conditions de rémunération** des cadres.

C'est une **première étape essentielle**, et nous resterons mobilisés pour **obtenir des avancées concrètes**.

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre !

Vos Élus CFE-CGC



Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre !